

Lettre aux mandataires et enseignants coopérateurs du Gers

Vous êtes invités le mercredi 4 février à participer à l'Assemblée générale de l'AD-OCCE 32. Ce moment devrait être toujours un moment important dans la vie de l'association. Malheureusement, malgré une augmentation du nombre d'écoles participant à nos projets peu de mandataires et peu d'enseignants y sont présents.

Depuis plusieurs années, et en particulier depuis l'arrivée d'Arthur Jullien sur le poste d'animateur pédagogique, nous avons augmenté le nombre de projets que nous vous proposons et ceci dans tous les cycles, cycles 2 et 3 bien sûr, mais aussi cycle 1 et collège. Les demandes d'aides pour la comptabilité gérées par Myriam Sempé sont toujours aussi importantes. Le contrat unique d'assurance, préparé par la MAE et la MAIF, mais mis en œuvre par l'OCCE demande à Myriam et à Arthur Jullien un temps certain.

Les projets que nous proposons ne sont pas des suppléments d'âme (voir l'éditorial du n° 63 de notre bulletin). Pour que chaque enfant réussisse, pour que chacun se sente valorisé, pour qu'aucun ne soit laissé au bord du chemin (situation qui peut être à terme dangereuse) nous devons développer une pédagogie plus coopérative. Pour cela Arthur se déplace dans les classes, participe ou organise des moments de formation.

L'OCCE a cette particularité de pouvoir entrer dans les écoles et donc de permettre à TOUS LES ELEVES de bénéficier des projets ou des aides qu'elle propose. Dans le contexte actuel, il faut en apprécier la dimension démocratique.

Nous avons réussi, pendant plusieurs années, à ne pas augmenter la cotisation demandée aux classes en gardant le revenu de la mutualisation des comptes ouverts à La Banque Postale. Mais ce revenu a fortement baissé. De plus, la part de la cotisation que nous reversons à la Fédération nationale a augmenté de 10 centimes pour cette année scolaire et risque d'augmenter de nouveau pour 2015-2016. Ces différents éléments font que l'exercice 2014-2015 se termine avec un déficit important. Tous les éléments comptables seront communiqués lors de l'AG et sont disponibles sur notre site.

Le système de mutualisation des comptes à La Banque Postale va être revu par leurs services et nous ne pouvons faire aucune prévision pour l'année à venir. De notre côté nous œuvrons pour que l'augmentation de la part de la cotisation fédérale soit la moins importante possible et nous cherchons d'autres rentrées d'argent. Mais nous ne pouvons pas mettre en danger notre association départementale. Deux emplois dépendent de notre association. Lors de l'Assemblée générale nous demanderons donc une augmentation de la cotisation pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour les écoles élémentaires nous proposons une cotisation de 1,80 €.

Pour les écoles maternelles nous ne pouvons pas garder le système de forfait par classe. Ce système avait été mis en place à une époque où nous ne proposons pas de projet pour le cycle 1. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. De plus, le nombre d'élèves adhérents doit être le même que le nombre d'élèves assurés. Mais nous proposons qu'une remise de 15 % soit accordée à ces écoles (1,53 €).

Les administratrices et administrateurs de l'AD sont conscients des efforts que nous demandons aux enseignants et aux parents d'élèves. Nous savons que la situation économique actuelle vous crée des difficultés pour le paiement de la participation des familles. C'est pour cela que la présence d'un grand nombre de coopérateurs est nécessaire pour enrichir notre réflexion et donc notre action. Nous comptons sur votre participation et sur vos propositions.

Coopérativement

Laurent DESPAUX

Président de l'AD-OCCE 32